



Tous champs

Nouveautés de l'arbre analytique

Tous champs

- Création des SA 931.51 "DIM - Production et transmission de l'information médicale" et SA 931.52 "DIM - Stratégie et pilotage"
 - Précision : Ce découpage est facultatif.
 - Dans le cadre de la recherche de fiabilisation de la ventilation des charges de la section DIM, l'ATIH a travaillé avec un groupe d'experts DIM. Ce groupe a fait émerger la création de ces 2 nouvelles sections, ainsi que leurs définitions :

○ Le périmètre de la section DIM « Production et transmission de l'information médicale » comprend les travaux de l'équipe DIM suivants :

- Production : codage, hiérarchisation, saisie
- Contrôles médico-administratifs et contrôle des mouvements
- Elaboration et transmission des données
- Conseil au codage
- Formation au codage
- Contribution au contrôle de la chaîne de facturation
- Contribution au contrôle des interfaces
- Plan d'assurance qualité et certification des comptes
- Contrôle T2A de l'assurance maladie

○ Le périmètre de la section DIM « Stratégie et Pilotage » comprend les travaux de l'équipe DIM suivants :

- Contribution à la stratégie et pilotage
 - Participation aux différentes instances de l'établissement et institutionnelles
 - Analyses et de suivis d'activité, en interne et auprès des tutelles
- Autres missions
 - Contribution aux travaux de recherche clinique, épidémiologique, informatique de santé et médico-économique de l'établissement
 - Définition et suivi de la politique d'identito-vigilance
 - A noter que seule l'activité réalisée par le personnel du service DIM sur ce sujet sera déclarée dans la section d'analyse DIM Stratégie et Pilotage. L'activité réalisée par le bureau des entrées ne sera pas dans cette SA
 - Contribution pour les mises en œuvre des dispositions relatives à la protection des données médicales nominatives des patients, dans les conditions définies à l'article R. 6113-6 du code de la santé publique

- Suppression des SA 937 Ecoles et Centre de formation
- Création de la SA ACT_SPE_MCO_horsENC
- SA activités hors études :
 - Les activités hors études ne sont plus limitées à 5 SA ;
 - La SA "HORS_ETUDE_ACT" est désormais suffixable.
 - Création des SA "Hors_Etude_CESU" et "Hors_Etude_ARM"

MCO

- Suppression de la SA 9346-93479 - Consultations externes MCO
- Suppression des MIG F14 et H12



SSR

- Suppression de la SA 934.721 - Consultations SSR – adultes
- Suppression de la SA SSR 932.712.08 "Rééducation assistée du membre supérieur - Module 1 et Module 2"
- Création de la MIG V16 Activités d'expertise en SSR
- Ajout de la colonne "Modulateur technicité / extension PMSI SSR" pour la correspondance avec les PTS
- Ajout de l'onglet "Focus SMR 2024"

Modifications de la clé de ventilation pour le DIM

1^{ère} modification : pour l'HAD, le nombre de résumés PMSI demandé devient **le nombre de séquences** au lieu de la sous-séquence.

2^{ème} modification : la clé de ventilation des charges de DIM devient le **nombre de résumés PMSI pondérés**.

L'ATIH a travaillé avec un groupe d'experts DIM pour déterminer des pondérations relatives entre les différents résumés PMSI des différents champs d'hospitalisation permettant d'affiner la ventilation des charges de la section DIM.

En pratique : l'établissement saisit toujours le nombre de résumés PMSI. Dans ARCAⁿH, une ligne supplémentaire, calculée par l'ATIH et nommée « Résumés PMSI pondérés », apparaîtra en dessous de la saisie pour que l'établissement puisse visualiser le résultat de l'application de la pondération.

Correspondance des codes SAE avec les catégories de personnel

L'ATIH a travaillé sur la convergence des codes SAE et des codes ETPR RTC/ENC.

Un document EXCEL de correspondances des codes SAE avec les codes de l'onglet ETPR RTC/ENC est en ligne en téléchargement sur les pages des campagnes 2023 dédiées aux recueils RTC et ENC.

Les nouveautés :

- Les Aides Médico-Psychologiques (AMP) sont désormais rattachés à la catégorie de personnel soignant (PS).
- Les cadres supérieurs de santé (CSS) restent dans leur catégorie d'origine ; il n'y a plus de retraitement à faire.
- Un seul poste de charge est retenu pour les sage-femme : SF

ARCAⁿH

Impact sur l'ENC de l'introduction des SAMT métiers de RR dans le RTC

- ⇒ ENC et RTC sont harmonisés pour ces SA en onglet 3-SA et ETPR.
- ⇒ Suppression des comptes de personnel spécifiques ENC (comptes finissant par _ENC sur les lignes « bleues » de l'onglet 3-SA pour les données 2022). Ce sont les comptes sans l'extension _ENC qui sont utilisés pour les données 2023.
- ⇒ Disparition du tableau bas de l'onglet ETPR dans le classeur fusionné RTC/ENC.



Consigne méthodologique : Absences de plus de 6 mois

Règle des campagnes précédentes

Absence de plus de 6 mois CLM/CLD

⇒ ENC/RTC : à isoler sur la section spécifique SALP- CLM/CLD

Absences de plus de 6 mois hors CLM/CLD

⇒ Pour le RTC : ces charges faisaient partie du coût des sections et évoluaient chaque année selon les absences constatées.

⇒ Pour l'ENC : ce coût était réparti au séjour via la section SALP ; il ne faisait pas partie du coût direct.

Consigne 2023

Face au constat des difficultés des établissements à réaliser ces suivis qui demandent un travail très important côté RH, la consigne est simplifiée :

⇒ Maintien de la section spécifique SALP- CLM/CLD pour les CLM/CMD uniquement ;

⇒ Toutes les autres absences de plus de 6 mois restent sur les services initiaux.

ENC MCO

Suppression du fichier 20 ARAMIS

Evolution de la charte qualité MCO sur les consommables médicaux

Règle des campagnes précédentes :

Le suivi des consommables médicaux (CM) ne concerne pas tous les comptes de CM.

⇒ Il était donc nécessaire d'avoir 2 postes de charge (CM suivis / CM non suivis), source de complexité dans la lecture de la base de coût et dans la saisie du classeur.

Règle 2023 :

La base de calcul des taux de charte qualité pour la ligne « consommables médicaux » comprendra l'ensemble des comptes de CM à compter des données 2023 :

⇒ Le taux sera maintenu à 10%.

⇒ Cela impliquera indirectement une progression sur le suivi des consommables médicaux les plus coûteux afin d'atteindre le taux global de 10%.

Piste pour atteindre ce taux de suivi :

- Le taux de 10% s'entend en valeur des comptes comptables, il ne s'agit pas de mettre en place un suivi au séjour de tous les consommables médicaux, mais d'identifier les consommables les plus coûteux qui vont permettre d'apporter de l'information sur les différences entre les séjours.
- Pour ce faire, une recherche par prix unitaire peut être réalisée avec la direction des achats / la pharmacie.
- L'analyse peut également être focalisée sur les services et/ou les prises en charge les plus consommateurs.



ENC SSR / SMR

Publication liste traceurs complémentaires ENC SSR (rappel)

SSR : la liste des spécialités pharmaceutiques traceurs complémentaires ENC 2023 est en ligne.

Modification des cotations SIIPS à partir de 2023

Introduction de la cotation à zéro point en l'absence de soin

Cotations autorisées :

Soins de base 0 ; 1 ; 4 ; 10 ; 20

Soins techniques 0 ; 1 ; 4 ; 10 ; 20

Soins relationnels 0 ; 1 ; 4 ; 10 ; 20

Application : 1er jour du PMSI 2023

Consignes Arbre analytique :

Suppression de la SA combinée 932.712.08, en recommandant de répartir la charge au prorata du temps passé en activité module 1 / module 2

Pour information : SAMT Métiers de RR dans le RTC sur les données 2023

Sur les données 2023 transmises en 2024, les SAMT métier de RR seront communes à l'ENC et au RTC.

ENC HAD

Publication liste traceurs non facturables en sus ENC HAD (rappel)

HAD : la liste des spécialités pharmaceutiques « traceurs » non facturables en sus 2023 est en ligne.

Modification de la clé de ventilation de la LGG DIM pour HAD

Pour l'HAD : la clé de ventilation de la LGG DIM est le « nombre de séquences » au lieu du « nombre de sous-séquences » précédemment.